

PROCES VERBAL

(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

Présents : Denis THIBAUT, Laurent BAUDIN, Laurette CHARRIER, Bernadette DENIS, Cédric GESTRAUD, Patricia LUCAS, Laeticia MAILHE, Marielle NEVEU, Roger PRAILE, Béatrice VALADE.

Absents excusés : Jean-Marie GELOT, Nicolas CAQUINEAU, Christian GANTEIL qui donne pouvoir à Béatrice VALADE.

Ordre du jour :

Délibérations :

- Décision à prendre concernant la poursuite de la convention avec l'EPF.
- Modification du droit de préemption urbain.
- Convention de servitude concernant l'évacuation des eaux pluviales.
- Demande de déclassement d'une parcelle dans le domaine public.
- Transfert d'un bien de la régie touristique vers l'inventaire communal.
- Ouverture de crédits.
- Transformation juridique de Géo Vendée.

Informations diverses :

- Le point de la commission « Culture Patrimoine ».
- Le point de la commission « Communication ».
- Le point de la commission « Fêtes et Cérémonies ».

Questions diverses.

Mr Cédric GESTRAUD est nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 9 janvier 2025.

1) Délibérations à prendre :

➤ Décision à prendre concernant la poursuite de la convention avec l'EPF de la Vendée :

Mr Thibault rappelle l'historique de ce dossier.

Par délibération du 10 novembre 2022, le conseil municipal valide la convention opérationnelle d'étude en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain de l'ancienne usine SIECO avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée.

En prévision des futurs travaux d'aménagement, l'acquisition du site de la sieco, composé de 8 parcelles d'une surface totale de 8 088 m², a été effectuée par l'EPF, puis des études ont été réalisées afin d'établir la faisabilité du projet.

Considérant l'estimation prévisionnel et l'avis du conseiller aux décideurs locaux, la commission d'urbanisme réunie le 23 janvier 2025, estime que ce projet n'est financièrement pas réalisable et propose au conseil municipal de mettre fin à la convention en rachetant le site de la sieco.

Le conseil municipal entérine cette décision et propose qu'une réunion publique soit organisée en juin afin d'avancer sur l'avenir de ce site.

➤ Modification du droit de préemption urbain :

Pour faire suite à la proposition de la commission d'urbanisme, le conseil municipal valide l'ajoute du terrain cadastré B 1846, situé au 2 rue St Pient, à la liste des parcelles concernées par le droit de préemption urbain.

➤ Convention de servitude concernant l'évacuation des eaux pluviales :

Mr Baudin expose le problème d'évacuation des eaux pluviales qui descendent vers la rivière et qui stagnent dans la rue d'Andremont depuis qu'une canalisation a été supprimée.

Afin de palier à ces désagréments, il est proposé en accord avec le propriétaire concerné que la municipalité réalise la pose d'un busage sur la parcelle cadastrée C 671, afin de diriger l'eau vers l'Autise.

Le conseil municipal accepte cette proposition et entérine la convention présentée.

➤ **Demande de déclassement d'une parcelle située dans le domaine public :**

Dans le cadre de la vente d'un bien situé au 35 rue de l'Autise à La Grande Bernegoue,, le conseil municipal accepte de déclasser environ 25 m² du domaine public communal vers le domaine privé.

➤ **Transfert d'un bien de la régie touristique vers l'inventaire communal :**

Il est rappelé que le centre d'hébergement « Agrippa d'Aubigné » construit en 1999 par la municipalité a été affecté à la régie touristique qui en a assuré la gestion jusqu'à présent.

Actuellement, le centre d'hébergement ne relevant plus de la compétence touristique propre au budget annexe, le conseil municipal accepte le transfert de ce bien de la régie touristique vers le budget communal.

➤ **Ouverture de crédits :**

Le conseil municipal, dans l'attente du vote du budget, autorise le paiement des factures correspondants à l'achat d'un abri de jardin et de mobilier pour la bibliothèque pour la somme globale de 2 538 €.

➤ **Transformation juridique de Géo Vendée :**

Le conseil municipal accepte d'adhérer à cette structure en 2025, moyennant une cotisation de 100 €.

2) Informations diverses :

Le point de la commission « culture-patrimoine » :

- ↳ Mme Denis donne le compte rendu de la rencontre qui a eu lieu avec Mme Mainot, Mme Jouselin, les adjoints et la commission dont le but était la présentation et l'organisation du festival des dragons prévu du 3 au 5 octobre 2025. Ce projet a été présenté lors de la réunion des associations et fera l'objet d'une réunion publique le 26 mars. C'est un projet intéressant et ambitieux dont l'autonomie financière est assurée par les organisatrices. Mme Neveu propose que la municipalité soutienne et encourage cette initiative.
- ↳ Mme Denis fait savoir que le programme de l'inauguration des venelles est en cours de préparation par Mme Claude Neau.
- ↳ La rencontre avec le photographe, Jacques Pommier, fait germer de nouveaux projets liés aux photos : expo ...
- ↳ Concernant le chemin de St Jacques, le Département de la Vendée a accepté le financement des plantations d'arbres fruitiers ou à coque le long du parcours.

Le point de la commission « communication » :

- ↳ Mme Neveu fait savoir que le bulletin municipal sera réceptionné la semaine prochaine.
- ↳ Une communication au sujet de l'atelier numérique est prévue en partenariat avec Mme Driou, correspondante de presse.

Le point de la commission « Fêtes et Cérémonies » :

- ↳ Mr Thibault donne le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée en présence de nombreux membres des associations communales concernant l'organisation des conviviales et autres animations diverses. Une nouvelle association était présente.
Le pôle restauration du 14 juillet sera tenu par l'association des Mail'tains en fêtes.
L'ouverture des conviviales aura lieu le dimanche 22 juin.

3) Questions diverses :

Mme Valade sollicite la pose d'un miroir au niveau du virage de l'école. La route concernée étant une départementale, la demande sera transmise à l'ARD.

Mme Valade transmet une question de Mr Ganteil au sujet de l'entretien des défibrillateurs. Un contrat de maintenance est effectif.

Mr Praile signale que des véhicules stationnent devant le foyer des jeunes malgré le panneau d'interdiction. Il ajoute avoir constaté et la vitesse excessive de certains lors du déplacement des enfants vers le restaurant scolaire. Des difficultés de circulation sont également constatées dans la rue du four. Les avis des conseillers municipaux sont très partagés quant à la pose de nouveaux panneaux de limitation de vitesse.

Mme Neveu évoque la possibilité qu'un jeune effectue son service civique en mairie. Des renseignements sur cette action seront pris. D'autres actions intitulées « journée citoyenneté » ou « argent de poche » sont également à étudier.

Mme Mailhe fait part de l'incident qui a causé la chute de son mur de clôture et sollicite la pose d'un panneau d'interdiction de tourner vers le bourg pour les poids lourds.

Mme Lucas propose que des caméras supplémentaires soient installées dans la commune. Des avis divergents sur l'opportunité d'ajouter des caméras. Le risque étant de délocaliser les problèmes actuels.

Mme Lucas demande si elle pourrait utiliser le reste des sapins en bois posés au croisement afin d'y indiquer le camping, l'embarcadère, etc...

Mr Gestraud rebondit sur le problème de sécurité en proposant l'adhésion à « Voisins Vigilants » : des renseignements seront pris à ce sujet.

Mr Gestraud évoque la mise en place de l'association « Foyer des Jeunes » qui tarde en raison de l'absence non prévu d'Aurélien du kiosque.

Mme Denis fait part de son entrevue avec une élue de la commune de Maillezais au sujet du projet de RPI.

Mme Charrier fait part d'une nouvelle organisation mise en place pour les déplacements des enfants vers la cantine et demande si un nouveau food truck a été trouvé pour cet été.

Mr Thibault ajoute que le club de foot de Damvix utilisera le terrain de sport de Maillé en attendant que celui de Damvix soit praticable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 40.

Le Secrétaire de séance,

Cédric GESTRAUD.



Pour le Maire absent excusé,
Le 1^{er} adjoint,

Denis THIBAUT.

